

PROCES VERBAL COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Le 28 JANVIER 2020, le Conseil Municipal de la commune de Casson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe EUZENAT, à la Mairie

Étaient présents : MM Philippe EUZENAT, David HEMION, Jacques BONRAISIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Jérôme GINESTET, Arnaud DOUSSET, Yves JALLAIS Franck LE GAL conseillers municipaux.

Mmes Maryvonne GILLOT, Claudia DEFONTAINE, Ségolène BRIAND, Amélie BOSSIS, Danièle DUSSILLOS, Céline COTTIN, Françoise BRASSIER conseillères municipales.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jacques BONRAISIN

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques quant à la rédaction du compte rendu du précédent conseil. Il n'y a pas de remarques.

ORDRE DU JOUR :

- RESSOURCES HUMAINES – ADHESION CONTRAT GROUPE CDG 44 – RISQUES STATUTAIRES
- FINANCES – BUDGET VILLE 2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – AFFAIRES SCOLAIRES
- FINANCES – BUDGET VILLE 2020 – PARTICIPATIONS SCOLAIRES – ECOLE MONTGOLFIER
- FINANCES – BUDGET VILLE 2020 – CULTURE ET SPORT – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- FINANCES – BUDGET VILLE 2020 – BUDGET AFFAIRES SOCIALES
- FINANCES – BUDGET VILLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- FINANCES – BUDGET VILLE – COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- FINANCES – BUDGET VILLE – AFFECTATION DE RESULTAT
- FINANCES – FISCALITE LOCALE – TAUX D'IMPOSITION 2020
- FINANCES – BUDGET VILLE - BUDGET PRIMITIF 2020
- ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNE DE SUCE-SUR-ERDRE A LA COMMUNE DE CASSON – AUTORISATION DE SIGNATURE
- QUESTIONS DIVERSES

1. RESSOURCES HUMAINES – ADHESION CONTRAT GROUPE CDG 44-RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire lit le bordereau de délibération.

La commune de Casson est adhérente au contrat groupe Risques statutaires du Centre de gestion de Loire Atlantique. Le contrat conclu avec SOFAXIS arrive à terme au 31 décembre 2020.

Aussi, afin d'organiser une consultation pour l'ensemble des communes adhérentes, le Centre de gestion propose à la commune de Casson de lui confier la passation du contrat d'assurance.

Le Centre de gestion expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats

d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. En outre le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

1

28-01-2020

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU 28-01-2020



20200128_CM_CR.pdf
(.PDF, 594Ko)

▾ Télécharger



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h